



Avancement fonds européens structurels et d'investissement

L'objectif thématique 5 « lutte contre le changement climatique » est financé par le FEDER et le FEADER.

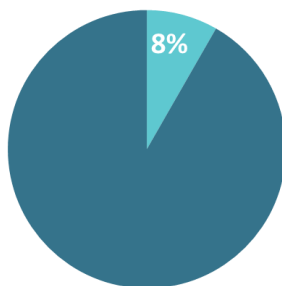
	Montants UE prévus (maquette)	Montants UE alloués (programmés)
FEDER	298	25
FEADER	3 195	711
FEDER Coopération territoriale européenne	210	88

(En millions d'euros)

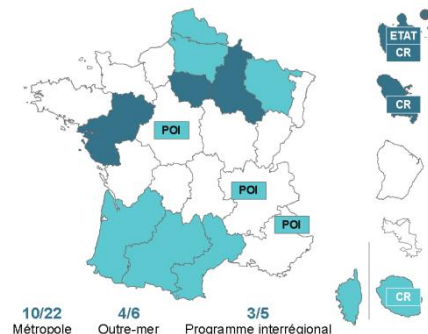
Focus sur le fonds européen de développement régional

(Hors coopération territoriale européenne)

17 programmes opérationnels ont prévu de financer des projets sur l'objectif « lutte contre le changement climatique »



Taux de programmation
FEDER



■ PO ayant prévu de programmer au titre de l'OT5
■ PO ayant programmé au titre de l'OT5

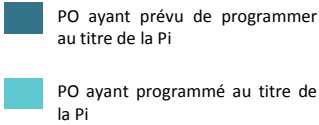

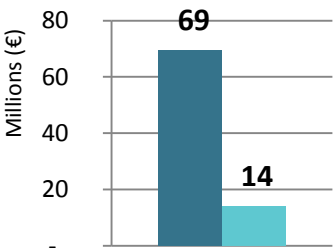
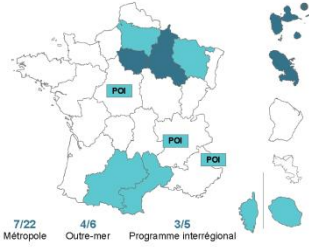
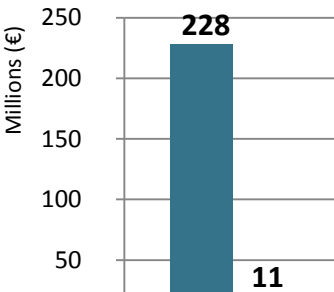
Maquette (millions d'€)		Programmé (millions d'€)		Nombre d'opérations programmées
UE	CPN*	UE	CPN	
298	233	25	35	159
531		61		

*contrepartie nationale

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 30 JUIN 2017 – hors coopération territoriale européenne.
Contact : mae@cget.gouv.fr – www.europe-en-france.gouv.fr

Focus sur les priorités d'investissement FEDER

L'objectif thématique 5 « **lutte contre le changement climatique** » compte deux priorités d'investissement.

Priorités d'investissement (Pi) Objectif « lutte contre le changement climatique »	Quelles régions ?	Montants programmés par priorité d'investissement
	 <p>■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi</p> <p>■ PO ayant programmé au titre de la Pi</p>	<p>■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020</p> <p>■ Montant UE programmé au 30 JUIN 2017</p>
<p>(5a) Soutenir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes.</p> <p>➤ Représente 23 % de l'objectif thématique</p>	 <p>4/22 Métropole 0/6 Outre-mer 0/5 Programme interrégional</p>	 <p>Millions (€)</p> <p>69</p> <p>14</p>
<p>(5b) Favoriser des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, en garantissant la résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe.</p> <p>➤ Représente 4 % de l'objectif thématique</p>	 <p>7/22 Métropole 4/6 Outre-mer 3/5 Programme interrégional</p>	 <p>Millions (€)</p> <p>228</p> <p>11</p>

Avancement de l'objectif thématique 5 par catégorie d'intervention, par forme de financement et par type de territoire

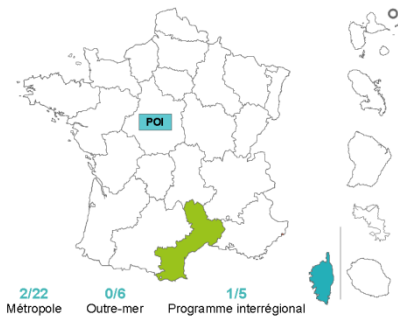
Données issues du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (SFC) au 31 décembre 2016.

Tous les montants sont indiqués en coût total (montant UE + contrepartie nationale).

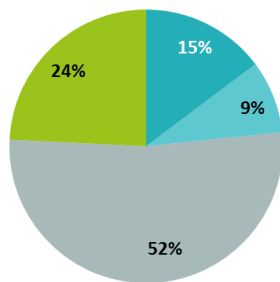
Principaux domaines d'intervention ¹ couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 5			
Quoi ?	Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques liés au climat, comme l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et les sécheresses, y compris les campagnes de sensibilisation, les systèmes et les infrastructures de protection civile et de gestion des catastrophes.	141 opérations	36 M €
			93 % du montant total programmé

Aucune subvention remboursable n'a été renseignée pour cet objectif thématique.

Mécanisme d'application territorial		
Comment ?	→ 27 opérations programmées dans le cadre d'approches territoriales intégrées pour un montant de 4 M €.	
	Autres approches intégrées pour un développement urbain/rural durable	25 opérations / 4 M €
	Autres approches intégrées pour un développement rural durable	2 opérations / 0,149 M €



Type de territoire	
Grandes zones urbaines (12 opérations / 5,8 M €)	15%
Petites zones urbaines (12 opérations / 3,5 M €)	9%
Zones rurales (16 opérations / 9,5 M €)	24%
Non-renseigné (107 opérations / 20,5 M €)	52%



Répartition des montants programmés par type de territoire

¹ **Catégorie d'intervention** : nomenclature issue du [règlement d'exécution n°215/2014](#), spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.

Source : SFC (Commission européenne) au 31 décembre 2016. Cette analyse n'inclut pas la coopération territoriale européenne.